



par Monsieur le Trésorier de Lapalisse, qui donne les mêmes résultats que le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire.

● **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel PALLOT, doyen de séance, délibérant sur le Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 et les décisions modificatives dudit exercice et constate :

Investissement (€)	Fonctionnement (€)
Dépenses prévues : 52 680.00	Dépenses prévues : 45 223.00
Dépenses réalisées : 2 710.00	Dépenses réalisées : 40 459.37
Restes à réaliser : 11 500.00	
Recettes prévues : 52 680.00	Recettes prévues : 45 223.00
Recettes réalisées : 52 680.80	Recettes réalisées : 47 138.28
<i>Résultat de clôture</i> : 49 970.80	<i>Résultat de clôture</i> : 6 678.91
<b>Résultat Global : 56 649.71</b>	

● **AFFECTATION DES RESULTATS :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- ▶ Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : **EXCEDENT**      **6 678.91 € ;**
- ▶ Affectation complémentaire en réserve (1068)      **0.00 € ;**
- ▶ Résultat reporté en fonctionnement (002)      **6 678.91 € ;**
- Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT**      **49 970.80 €.**

**VII – DEVIS MATERIEL TECHNIQUE : TONDEUSE ET TRONÇONNEUSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et d'une nouvelle tronçonneuse, le matériel possédé par la commune étant obsolète. Il présente au Conseil Municipal les devis ci-dessous :

↳ **TONDEUSE**

SARL DIGOIN Motoculture – DIGOIN (71)	
<b>Devis DE01567 du 22.01.2020</b> Tondeuse ISEKI SW 8210 BAE 4 HD Moteur Honda 163 cm3	1241.67 € HT – 1490.00 € TTC
<b>Devis DE01568 du 22.01.2020</b> Tondeuse ISEKI SWE 5210 VS B4 Moteur Briggs et Stratton 190 cm3	908.33 € HT – 1090.00 € TTC
J.E.R. – PARAY-LE-MONIAL (71)	
<b>Devis 15513 du 15.02.2020</b> Tondeuse KUBOTA W 821PRO Moteur HONDA GXV160 163 cm3	1325.00 € HT – 1590.00 € TTC
<b>Devis 15516 du 15.02.2020</b> Tondeuse HONDA HRX 187 cm3	908.33 € HT – 1090.00 € TTC

↳ **TRONÇONNEUSE**

SARL DIGOIN Motoculture	
<b>Devis DE01565 du 22.01.2020</b> Tronçonneuse STIHL MS 261CM	632.50 € HT – 759.00 € TTC
<b>Devis DE015686 du 22.01.2020</b> Tronçonneuse SHINDAIWA 501 SX	541.67 € HT – 650.00 € TTC
J.E.R.	
<b>Devis 15515 du 15.02.2020</b> Tronçonneuse STIHL MS 261CM	616.67 € HT – 740.00 € TTC

Après en avoir délibéré les Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

➤ **retient** pour l'achat de la :

- **tondeuse** : le devis n°DE01567 du 22.01.2020 de SARL Digoïn Motoculture – Tondeuse ISEKI Type SW 8210 BAE 4 HD pour un montant de 1 241.67 € HT – 1 490.00 € TTC ;
- **tronçonneuse** : le devis n°DE01565 du 22.01.2020 de SARL Digoïn Motoculture – Tronçonneuse STIHL Type MS 261 CM pour un montant de 632.50 € HT – 759.00 € TTC ;

- **autorise** Monsieur le Maire à passer commande et à signer tous documents se rapportant à ces achats ;
- **dit** que les dépenses seront prévues en investissement au Budget Primitif 2020.

## VIII – SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Après étude des demandes de subventions et après en avoir délibéré les Conseil Municipal, accorde :

1- **A la majorité des présents** pour les associations communales :

Coopérative Scolaire	2500.00 €
Cantine scolaire	4000.00 €
Comité des Fêtes	2100.00 €
Anciens Combattants	150.00 €
Club des Aînés des Bords de Loire	100.00 €
Team Offroad Cohésion	100.00 €

2 - **A la majorité des présents** pour les autres associations et organismes :

Association Vouzance et Loire	50.00 €
DDEN Section de Dompierre Jaligny Le Donjon	50.00 €
Les Papillons Blancs Paray-le-Monial	150.00 €

Soit un total de **9 200.00 €**.

## IX - VOTE DU TAUX DES TAXES 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer le taux des trois taxes directes locales 2020 comme suit :

- ▶ TAXE D'HABITATION : 5.73 % ;
- ▶ TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI : 1.50 % ;
- ▶ TAXE FONCIERE SUR LE NON BÂTI : 12.67 %.

## X - ACHAT ENSEMBLE MATERIEL DE CUISINE DU RESTAURANT "4 RUE DU CENTRE" A CHASSENARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 07/01/2020 du 07 Janvier 2020 par laquelle la Communauté de Communes Le Grand Charolais transférait à la commune le restaurant "La Table de Jeanne" situé au 4 rue du Centre à Chassenard.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le précédent locataire, Monsieur Guillaume ARNOUD est parti et qu'il a proposé à la commune de céder un ensemble de matériel de cuisine pour 5 000.00 €. Monsieur le Maire précise qu'après renseignements pris auprès de notre trésorier il est tout à fait possible que la commune fasse l'acquisition dudit ensemble de matériel de cuisine mais le locataire devra établir une facture à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents : **accepte** d'acheter au précédent locataire l'ensemble du matériel de cuisine pour la somme de 5 000.00 € ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cet achat ; **dit** que la dépense sera prévue en investissement au Budget Primitif 2020.

## COURRIERS / DIVERS :

- Remerciements de condoléances ;
- Invitation AG du Groupement Féminin de Développement Agricole le 12/03/2020 ;
- Préfecture de l'Allier : informations face aux risques d'une épidémie de coronavirus.

**FIN DE SEANCE : 22 h 25.**

Le Maire,

Michel LASSOT

